

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_40
id. 1960

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS
ÉLIGIBILITÉ AU FONDS 2015**

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Départemental une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2015.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2015

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Départemental.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur les lignes budgétaires suivantes :

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015.....	300 000 €
Engagé à ce jour	188 801 €
Engagé à la présente Commission Permanente	110 612 €
Disponible	587 €

Article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015.....	100 000 €
Engagé à ce jour	31 111 €
Engagé à la présente Commission Permanente	62 970 €
Disponible	5 919 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2015 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 173 582 € tel que réparti dans le tableau suivant :

1) au titre des études (204141)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	SISTELS MIS 00963	SEMATEG	Réhabilitation de la salle communale Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	6 950 €	100%	6 950 €
2	BOULOC MIS 00965	SEMATEG	Réhabilitation d'un bâtiment communal en logements Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	20 525 €	100%	20 525 €
3	ALBIAS MIS 00971	SEMATEG	Réhabilitation et mise aux normes de deux bâtiments communaux (salle omnisport et mairie) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	26 650 €	25%	6 662 €
4	PUYLAROCQUE MIS 00973	SEMATEG	Construction d'une salle multi activités dans l'enceinte de l'école Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	16 925 €	50%	8 462 €
5	POUPAS MIS 00975	SEMATEG	Aménagement de 2 logements dans un bâtiment communal Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	13 750 €	100%	13 750 €
6	LACOUR DE VISA MIS 00977	SEMATEG	Restructuration de la mairie Phase pré opérationnelle (avenant 1)	Convention de mandat	3 319 €	100%	3 319 €
7	AUTERIVE MIS 00981	SEMATEG	Réhabilitation thermique de divers bâtiments communaux Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	9 000 €	100%	9 000 €
8	MOLIERES MIS 00984	AGERIN	Études de sécurisation du barrage du Malivert	Prestation de services	7 000 €	25%	1 750 €
9	MIRABEL MIS 00991	SEMATEG	Réhabilitation thermique de la salle des fêtes Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	9 275 €	25%	2 318 €
10	GENEBRIERES MIS 00993	SEMATEG	Aménagement de la mairie dans un bâtiment communal Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	22 200 €	50%	11 100 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours			
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention	
11	E P C I Communauté de communes « Pays de Garonne et Gascogne » MIS 00983	Cabinet GASTICHE	Révision du schéma d'assainissement de la commune de Bouillac	Prestation de services	2 080 €	25%	520 €	
12	Communauté de communes « Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron » MIS 00987	(1)	Ingénierie et communication du projet « diversification d'une politique d'accueil en QRGA » contre partie FEDER Massif Central 2015-2020		147 560 €	Forfait	26 256 €	
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...)								
TOTAL								110 612 €

1) au titre des travaux (204142)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours			
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention	
COMMUNES								
1	MARIGNAC MIS 00945	SEMATEG	Aménagement et extension de la salle des fêtes Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 395 €	100%	14 395 €	
2	MONTJOI MIS 00951	SEMATEG	Construction d'une salle des fêtes et d'ateliers municipaux Phase opérationnelle	Convention de mandat	36 400 €	100%	36 400 €	
3	CORDES TOLOSANNES MIS 00955	SEMATEG	Aménagement des espaces publics au cœur du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	9 425 €	100%	9 425 €	
4	PUYLAROQUE MIS 00958	SEMATEG	Aménagement de l'agence postale dans les locaux de la mairie Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 500 €	50%	2 750 €	
TOTAL								62 970 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental, à l'article 204141, sous-fonction 74 au titre des études et à l'article 204142, sous-fonction 74 au titre des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC